

Bilan

Collectif Trampo - Période du 26/09/2020 au 26/09/2021 (document généré le 24/09/2021)

Actif

	Brut	Amortissements / dépréciations	Net au 26/09/21	Net au 25/09/20
<b>TIERS</b>				
<b>État et autres collectivités publiques</b>				
445660 - T.V.A. sur autres biens et services	40,32		40,32	
<b>COMPTES FINANCIERS</b>				
<b>Banques, établissements financiers et assimilés</b>				
511200 - Chèques à encaisser				
512001 - Banque - Compte bancaire	411,21		411,21	
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>451,53</b>	<b>0,00</b>	<b>451,53</b>	<b>0,00</b>

Passif

	Net au 26/09/21	Net au 25/09/20
<b>CAPITAUX</b>		
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>		
Résultat de l'exercice (excédent)	451,53	
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>451,53</b>	<b>0,00</b>

## Compte de Résultat

Collectif Trampo - Période du 26/09/2020 au 26/09/2021 (document généré le 24/09/2021)

	PERIODE EN COURS	N-1
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
706000 - Prestations de services	15 519,00	
756000 - Adhésions	1 500,00	
758000 - Produits divers de gestion courante	-162,00	
<b>Total</b>	<b>16 857,00</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
613000 - Locations (ex : matériel, salle, équipements)	-1 000,00	
616000 - Primes d'assurances (ex : assurances de l'association, responsabilité civile, incendie)	-172,87	
622000 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	-15 014,00	
627000 - Services bancaires et assimilés	-218,60	
<b>Total</b>	<b>-16 405,47</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>451,53</b>	
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
<b>Total</b>		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
<b>Total</b>		
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
<b>Total</b>		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
<b>Total</b>		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>451,53</b>	



## Procès Verbal

Assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2020

Le samedi 25 Septembre 2021, à 10h00 s'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire ci-après relatée.

**Étaient présents à l'Assemblée Générale Ordinaire :**

- **Quentin Lindner, président**
- **Alice Corporandy, trésorière**
- **Valentin Pagnier, secrétaire**
- **Mathieu Charrier, membre**
- **Tom Ducout, membre**

Quentin Lindner, en sa fonction de président, et Valentin Pagnier, en sa fonction de secrétaire, tiennent la séance.

Le président met à disposition des membres de l'assemblée, tous les documents nécessaires à la bonne conduite de la séance.

Puis il rappelle que l'assemblée générale extraordinaire est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation de la situation morale et de l'activité de l'association
2. Soumission de la gestion et des comptes annuels de l'association (bilan, comptes de résultats et annexes)
3. Vote quant à la poursuite des activités de l'association

Puis dans le cas d'un vote favorable à cette poursuite :

4. Présentation du plan 2021-22 dont, le budget prévisionnel de l'exercice à venir, les projets de statuts et de règlement intérieur, des dispositions prises avec les différents partenaires et fournisseurs, des modalités de fonctionnement, les modalités et le montant des cotisations annuelles.
5. Renouvellement des membres du bureau

En cas de vote défavorable :

6. Exposition des dispositions à prendre

### **1ère résolution : Acceptation unanime de la gestion des comptes annuels**

Alice Corporandy, en sa qualité de trésorière, met à disposition de l'AGO l'ensemble des documents, et présenté la gestion des comptes annuels. Après sa présentation, l'AG vote unanimement en la faveur de cette gestion des comptes annuels.

### **2eme résolution : dissolution de l'association**

Quentin Lindner, en sa qualité de président, propose un vote afin de statuer sur la poursuite ou non de l'existence de l'association. L'AG vote unanimement en faveur de sa dissolution définitive selon les modalités suivantes :

- La marque collectif trampo, pourra être cédée ou réemployée, à condition qu'elle soit utilisée à dessein de « permettre aux jeunes diplômés des écoles de campus landes de s'insérer professionnellement sur le territoire local ».
- Les différents réseaux sociaux et site internet de l'association seront clos sous 15 jours.
- Son courriel restera actif au cas où des informations importantes venaient à y être envoyées.

- Il a été convenu que l'intégralité des fonds restants seraient utilisés pour payer les taxes et dernières charges de l'association, et le cas échéant seraient dévolus à l'organisation d'un événement entre membres.
- **L'association cesse toute activité au 26 septembre 2021**, mais la structure restera ouverte jusqu'à paiement de toutes ses charges et taxes, et se laisse donc pour cela jusqu'au 31 décembre 2021 pour les honorer.
- L'association a donc jusqu'au 31 décembre 2021 pour clôturer ses partenariats, assurances, bails et comptes bancaires.

L'ordre du jour étant épuisé et personne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h45. En foi de quoi à été adressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par la président de séance et le secrétaire de séance.



Quentin Lindner, President



Valentin PAGNIER, secretaire